

Intervention en fonds propres - Cerea Dette

CEREA PARTNERS

Présentation du dispositif

Le fonds Cerea Dette est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Le fonds Cerea Dette intervient dans les PME et ETI françaises ou européennes, d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre 30 000 € et 500 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Le fonds Cerea Dette intervient en capital-développement et en capital-transmission.

L'intervention du fonds Cerea Dette peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Cerea Dette est généralement compris entre 5 millions et 70 millions €.

Cerea Dette intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

CEREA PARTNERS

- 23 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Téléphone : 01 75 77 78 00
Télécopie : 01 75 77 78 19
Web : www.cerea.com